

## LETTRE D'INFORMATION

Janvier - Février 2019

### 1 – Ambiance Générale

Comme vous êtes de plus en plus nombreux à nous le rapporter, ça ne s'arrange pas !

Même dans cette période de faible trafic, le respect des règles est complètement laissé de côté.

Les jets continuent à couper régulièrement la trajectoire. Dès que le temps est un peu clément, de nombreux quartiers doivent subir un bruit aérien dominant plusieurs heures chaque jour !

Ce n'est pas un hasard si au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, période basse, il y a trois fois plus de plaintes que l'année précédente et encore plus pour les premiers mois de 2019. Bien évidemment et sans surprise, l'aéroport, toujours dans le déni, analyse ces informations comme un exemple de mauvaise foi "orchestrée" ! De plus, depuis la mi-août 2018, pratiquement aucune plainte n'a reçu de réponse de la part d'ACM.

Contrairement à toutes les directives et les engagements reçus, l'aéroport s'est approprié tout l'espace aérien. C'est le contraire du meilleur contrôle des trajectoires attendu, l'une des trois contreparties majeures promises en échange du passage à 35 tonnes en 2015.

Le non-respect des trajectoires vaut pour les jets, mais tout autant pour les monomoteurs, les bimoteurs, et les hélicoptères.

A l'heure où la notion de concertation prend de plus en plus d'importance dans la vie publique la direction de l'aéroport refuse maintenant systématiquement tout dialogue et les groupes de travail, jugés "inopportuns", ne sont plus réunis.

Les maires sont fortement mobilisés, mais manifestement l'aéroport n'en fait qu'à sa tête, ne fait « que ce qui l'arrange » : tant pis pour les riverains.

**2 – Hélicoptères** Suite à la réunion en mairie de Cannes le 30 novembre, le maire de Cannes a relayé, début janvier, notre questionnement auprès de la direction de l'aéroport, de la DGAC et de l'opérateur de l'hélistation "Azur Hélicoptères".

Pour mémoire, notre demande portait sur l'augmentation du trafic hélicoptère, sur le non-respect des trajectoires et des altitudes et questionnait la légitimité des vols panoramiques au départ de l'hélistation du quai Laubeuf (accélérateur de nuisances lors des vols de mise en place à partir de l'aérodrome de Mandelieu) et la validité des vols circulaires dont les trajectoires semblent traverser des zones interdites par décret! Espérons que sa demande recevra meilleur accueil que la nôtre puisque depuis la réunion avec la DGAC du 2 octobre, suivie d'une lettre début novembre et plusieurs relances, nous attendons toujours des réponses !

La 1<sup>ère</sup> réunion de concertation régulière sur le fonctionnement de l'hélistation est programmée pour la fin mars.

**3 – CoCoEnvi** Suite à la diffusion fin novembre du compte rendu\* de la commission consultative de l'environnement (tenue le 7 juin 2018), soit presque six mois après sa tenue, et concernant la campagne de mesure de pollution atmosphérique, nous avions demandé au sous-préfet et aux élus:

- De faire reporter cette campagne à une période significative (juillet août)
- De s'assurer que notre association participe avec Air Paca et l'aéroport à la définition de la spécification de ces mesures.

Cette demande, bien que déjà formulée lors de CCE précédentes a été rejetée par le sous-préfet.

Nous avons analysé de façon détaillée le contenu des présentations\* faites par ACM en CCE ainsi que le rapport\* qui en a été fait. Notre conclusion est claire : un trompe l'œil grossier !

L'aéroport base ses présentations sur le trafic du seul 1<sup>er</sup> trimestre 2018 pour en tirer des conclusions parfaitement déconnectées de la réalité :

- Mouans Sartoux : 4 survols VFR par jour
- Mougins : 1,5 survols VFR par jour
- La Roquette : 3 survols VFR par jour et moins d'un survol IFR par jour (que le président du directoire ACA - Aéroports Côte d'Azur - estime à une gêne de 12 secondes par jour !)

Les présentations faites en CCE, le CR qui en a été fait et les observations et demandes de l'ADNA sont consultables sur le site ([www.adna06.fr](http://www.adna06.fr)). Chacun pourra se forger son opinion !

#### 4 – Trajectoire complémentaire par le NO

Suite aux actions de l'ADNA, des maires et des élus maires, ainsi que relaté dans la lettre d'information précédente, des réunions de concertation ont été tenues en mairie de Mougins fin 2018. La prochaine étape portant sur la validation de la trajectoire additionnelle d'arrivée nord-ouest était annoncée pour le 1<sup>er</sup> mars. Le momentum a tendance à faiblir et, à l'heure où est rédigée cette lettre et malgré une relance de la mairie de Mougins, aucune date n'a encore été proposée. Glissement progressif vers l'enlisement ?

Nous savons que les nombreux adhérents ADNA attendent avec impatience une assemblée montrant comment la situation est corrigée. Nul doute que si des engagements crédibles pour des améliorations rapides n'étaient pas annoncés au rendez-vous de début mars, plus aucun argument ou promesse ne pourraient calmer le mécontentement : la colère exprimerait la désillusion de la stérilité de la concertation et de trop d'engagements non tenus!

*"La biosphère est sacrifiée pour que certains puissent vivre de manière luxueuse. C'est la souffrance de nombreuses personnes qui paie le luxe de quelques autres..."* (discours de Greta Thunberg, 16 ans, à la COP 24).

**Faites circuler l'information à vos voisins et amis et invitez les à nous rejoindre. Plus nous serons et mieux nous pourrons faire savoir que le ciel appartient, aussi, à ceux qui vivent dessous !!!**

Dernière minute : S. Daguin, sous-préfet de Grasse et président de la CCE est muté à compter du 4 mars au cabinet du ministre des transports.

---

\* Documents consultables sur le site [www.adna06.fr](http://www.adna06.fr)